

FORMATION SHIATSU



Rentrée 2017

Certificat professionnel de
Shiatsu

La Maison du Shiatsu

Organisme de formation professionnelle enregistré en
région Centre N° 24 28 01622 28

41 rue de la république, 28110 Lucé
Tel : 06 25 55 23 35

doinshiatsu@gmail.com

Formation agréée par « France-Shiatsu
Etablissement habilité par le SPS

CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE SHIATSU

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.6313-1 du code du travail.

Elle a pour objectif l'acquisition théorique et pratique nécessaire à la pratique du shiatsu et de la médecine chinoise. La formation Shiatsu de la Maison du Shiatsu et de la médecine chinoise propose de la formation professionnelle initiale et de perfectionnement au shiatsu et à la médecine chinoise, ainsi que des cours de shiatsu pour le développement personnel.

3 cycles sont ainsi proposés :

-cycle 1 : « shiatsu loisir » : formation en 1 an avec obtention du titre d'école la Maison du shiatsu en shiatsu confort (objectif non professionnel)

-cycle 2 : « shiatsu bien-être » : formation en 2 ans avec obtention du titre d'école de la Maison du shiatsu en shiatsu bien-être (objectif professionnel)

-cycle 3 : titre professionnel « spécialiste shiatsu* et diplôme d'école la Maison du shiatsu de « professionnel de shiatsu- formation en 3 ans

(*) **Le titre professionnel est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** de niveau III, Code NSF 330, par Arrêté du 17/07/2015 [publié au Journal Officiel du 25/07/2015, N°0170](#).

Contrairement à une certification d'école ou de fédération, **le titre de Spécialiste en Shiatsu est officiellement reconnu par l'Etat** au niveau de qualification III (Niveau bac+2 : BTS, IUT...).

Ce Certificat Professionnel s'obtient à la fin de la formation professionnelle par le biais [des Centres de Formation habilités par le SPS](#) ou [en parcours VAE](#).

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les cours théoriques sur les fondamentaux du shiatsu et de la médecine chinoise alternent avec les cours et atelier de pratiques. Les progrès sont évalués à chaque session.

La formation de professionnel de shiatsu est validée par le titre professionnel « **spécialiste shiatsu** », délivré par le Syndicat Professionnel de Shiatsu (<http://www.syndicat-shiatsu.fr>). Elle se déroule sur 3 années et représente 760 heures de formations sur 60 journées.

La formation comprend 4 modules de pratique et de théorie : tous nos cours suivent les ouvrages de théories et de pratiques fondamentales conçus par Rachel et Hervé Eugène (« initiation et perfectionnement au shiatsu santé » Ed. Actéa Santé 2016, « Une année de bien-être avec le Do-In Ed. Hachette, 2014)

- l'approche théorique comprend les **fondamentaux et approfondissement des principes essentiels du shiatsu et de la médecine chinoise**. Ces théories sont indispensables à la compréhension et à l'accompagnement de la personne. Elles permettent de mettre l'accent et de faire prendre conscience d'une meilleure gestion des principes de santé : une alimentation adaptée, une respiration dégagée et efficace, un repos réparateur et récupérateur, une activité physique favorisant les mouvements libres du corps et des relations sociales respectant l'intégrité de la personne.
- la partie pratique permet l'**acquisition et la maîtrise de tous les outils du shiatsu** : techniques simples et naturelles des différentes pressions possibles, des étirements, des mobilisations, de l'utilisation des myo-tensifs, de la digipression, et des kansetsu shiatsu.

Cet apprentissage est progressif et permet à chacun, quel que soit son niveau de connaissance initial, d'acquérir les compétences théoriques et pratiques lui permettant de proposer un travail professionnel au service du bien-être de ses clients.

Ceci doit mener à la capacité d'adapter son travail aux observations établies pour apporter la bonne réponse aux consultants en demande de mieux être (conseils alimentaires, de respiration et de mouvement...)

La dernière étape doit permettre de réaliser un mémoire où le nouveau professionnel de shiatsu montrera ce qu'il a acquis et est capable d'utiliser.

DUREE DE FORMATION

- o Cycle 1 et 2 : 336heures soit 24 stages de 14 heures.
- o Ateliers de travail pratique : 40 heures
- o Cycle 3 : Stages de perfectionnements : 84 heures (12 journées de stages de 7h heures/jour) en troisième année.
- o Anatomie : 60 h dispensé par l' IFSH en e-learning (Institut français des sciences humaines)
- o 6 séances de shiatsu reçues par des professionnels : 10 heures
- o 10 études de cas : 90 heures
- o Rapport professionnel : 50 heures
- o PSC1 : 10 heures
- o Travail personnel de pratique : 180 heures

DUREE DE FORMATION SUR 3 ANNEES : 760 HEURES

TARIF DE LA FORMATION

- ➔ Pour le cycle 1, le tarif est de 2280€, soit 190€ par stage de 2 jours + 40€ d'outils pédagogique + 200€ de frais d'inscription
- ➔ Pour les cycles 1 & 2 le tarif est de 4560€ : soit 1140 € par niveau Soit 190€ par stage de 2 journées. + 60 € d'outils pédagogique + 200€ de frais d'inscription
- ➔ Pour le cycle 3 de professionnalisation : 6 stages de perfectionnement à 190€ le stage .

Modalités de règlement : Fiche + Frais d'inscription de 200€

Inscription possible pour la formation complète ou par cycle.

Modalité de paiement adaptable et possibilité d'échelonnement sur 24 mois sans frais.

Contrat de formation établi entre l'élève et l'établissement de formation à compter du 1er jour de formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

CYCLE 1 : « shiatsu loisir »

1. MODULE 1 BOUGER – SE DEPLACER

- principes essentiels du shiatsu (présentation, origine, effets)
- la technique : placement, déplacement, respiration, transfert
- Premier KATA :shiatsu dos et face
- théorie : YIN/YANG

OUTILS PEDAGOGIQUE : Initiation au kenko shiatsu traditionnel HERVE EUGENE

Edition Chiron

STAGE 1 :

- principes essentiels du shiatsu (présentation, origine, effets)
- Placement : seisa & fente
- déplacement : faire le tour de la personne en une vingtaine de déplacements
- respiration : feuille d'automne
- transfert : par déplacement du bassin et par relâchement à l'expiration.
- KATA 1 : DOS & BASSIN

STAGE 2 :

- Kata 1 : jambes arrières, bras / omoplates, haut du dos
- Révision protocole face arrière.
- Interrogation pratique ; *passage individuel tour a tour devant tout le monde et travail de critique*

STAGE 3 :

- KATA 1 : visage, lignes du cou, thorax, bras

STAGE 4 :

- KATA 1 : hara & jambes
- REVISION PROTOCOLE FACE AVANT

INTERROGATION PRATIQUE ; PASSAGE INDIVIDUEL TOUR A TOUR DEVANT TOUT LE MONDE ET TRAVAIL DE CRITIQUE POSITIVE ET NEGATIVE

STAGE 5 :

- Etude du yin et du yang
- Kata 1 complet. Revision de l'ensemble du protocole

STAGE 6 :

EVALUATION THEORIQUE

EVALUATION PRATIQUE

2. MODULE 2 SENTIR – RESSENTIR

Kata 2 : shiatsu assis

Kata3 : shiatsu de côté

Etude des méridiens-zones et points SHU & MU

Etude de la théorie des 5 éléments

STAGE 1 :

Correction évaluation de fin de premier niveau

- Introduction des méridiens :

-méridiens principaux bilatéraux

-méridiens vaisseaux unilatéraux

-Placement sur le corps

-les cuns

- INTRODUCTION :TSANG & FU & entrailles particulières
- Horloge circadienne
- Introduction et présentation générale des 5 éléments
- Le tao sur un cycle circadien, circanien et sur une vie
- *TRAVAIL PRATIQUE LES APRES-MIDI: shiatsu assis KATA 2 dans niveau 2*

STAGE 2 :

Interrogation écrite et correction orale

- Etude des cycles physiologiques sheng & ko et pathologiques cheng et wu
- Etude de l'élément TERRE

- Etude et présentation pratique des méridiens RATE/PANCREAS & ESTOMAC
- Etude de l'élément BOIS
- Etude et présentation pratique des méridiens FOIE /VESICULE BILIAIRE
- TRAVAIL PRATIQUE LES APRES-MIDI : ADAPTATION DES PROTOCOLES

STAGE 3 :

Interrogation écrite et correction orale

- Etude des éléments FEU & METAL
- Etude et présentation pratique des méridiens CŒUR/INTESTIN GRELE, MC/TR, POUMON/GROS INTESTIN
- TRAVAIL PRATIQUE LES APRES-MIDI : SHIATSU DE COTE KATA 3

STAGE 4 :

Interrogation écrite et correction orale

- Etude de l'élément EAU
- Etude et présentation pratique des méridiens REINS & VESSIE, VAISSEAUX GOUVERNEUR ET CONCEPTION
- Etude des zone et points SHU & MU
- TRAVAIL PRATIQUE LES APRES-MIDI : REVISION & ADAPTATION DES PROTOCOLES

STAGE 5 :

Interrogation écrite et correction orale

- Révision théorique : le yin/ yang, les 5 éléments
- Révision pratique : les méridiens, zones et points SHU & MU
- Révision pratique : adaptation des protocole

STAGE 6 :

EVALUATION THEORIQUE CYCLE 1 SUR LES NIVEAUX 1 & 2

EVALUATION PRATIQUE FIN DE PREMIERE ANNEE SUR KATA 1, 2, 3 ET MERIDIENS, ZONES ET POINTS SHU & MU

CYCLE 2 : « shiatsu détente »

MODULE 3 : COMPRENDRE LES DESEQUILIBRES

-techniques complémentaires (remise en forme, réflexologie)

- JING – QI - SHEN

- les entités viscérales

- les principes de l'alimentation

- l'origine des dérèglements

OUTILS PEDAGOGIQUE : PERFECTIONNEMENT AU KENKO SHIATSU

TRADITIONNEL HERVE EUGENE Edition Chiron

STAGE 1 :

MTC :

- les 8 principes (doc à fournir) p178
- l'origine des déséquilibres (doc à fournir) p181
- les climats – système des grands méridiens p182

PRATIQUE :

- outils complémentaire au protocole de base : remise en forme, mobilisation, myo-tensifs.
-

STAGE 2 :

MTC :

- études de la formation du JING P74
- études du QI et formation des différents QI P82
- le sang et les liquides organiques P105 & P111

PRATIQUE :

- Protocole antistress + révision
-

STAGE 3 :

MTC :

- le SHEN P100
 - les entités viscérales P209
 - les émotions
 - le sang et les LO
 - relation JING/QI/SHEN
-

PRATIQUE :

Révision et adaptation des protocoles.

STAGE 4 :

MTC

- fonctions des organes TSANG et interactions P123
 - études des indices de déséquilibres
-

PRATIQUE :

- Shiatsu de l'enfant
 - Réflexologie plantaire
-

STAGE 5 :

MTC :

- la diététique chinoise P189
 - physiologie chinoise / études des fonctions des FU P126
 - les entrailles particulière – zoom sur la vésicule biliaire / ming men
-

STAGE 6 :

REVISION ET EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE FIN DE NIVEAU 3

MODULE 4 : TROUVER DES SOLUTIONS DE RE-HARMONISATION

-observation (setsushin, bôshin, monshin)

-points SHU antique

-études des grands vaisseaux

-études des points importants

-études de déséquilibres

-études de cas

OUTILS PEDAGOGIQUE : PERFECTIONNEMENT AU KENKO SHIATSU TRADITIONNEL HERVE EUGENE Edition Chiron

STAGE 1 :

MTC :

- bôshin (démarche, teint, langue, axe, tissus, répartition de l'énergie dans le corps P165
 - setsushin (hara, études des pouls, observation des méridiens) P174
 - monshin (voix, échange verbal) P177
-

PRATIQUE :

- exercices d'observation sur la base du cours théorique
 - étude des pouls
 - révision de la technique de transfert du protocole
-

STAGE 2 :

MTC :

- étude des 8 vaisseaux merveilleux et PAFA P233
-

PRATIQUE :

- adaptation des protocoles
 - révision repérage des méridiens
 - repérage des points
-

STAGE 3 :

MTC :

- étude des points SHU ANTIQUES (action qualitative et quantitative) P223
-

PRATIQUE :

- adaptation des protocoles
 - travail de repérage des points
 - études de cas
-

STAGE 4 :

MTC :

- études des points importants (yuan, luo, xi) P219
 - points distaux / points de zones P238
 - études de déséquilibres 317 à 359
-

PRATIQUE :

- Révision et adaptation des protocoles
 - Repérage des points
 - Etudes de cas
-

STAGE 5 :

Révision générale en vue de l'examen blanc

Etudes de cas

STAGE 6 :

REVISION PRATIQUE (KATA 1, 2, 3 & méridiens)

EXAMEN BLANC THEORIQUE ET PRATIQUE

CYCLE 3 : professionnel de shiatsu- titre de spécialiste shiatsu

- **Organiser un cours de DOIN**

Objectif du stage : préparer, organiser, adapter et animer un cours de DO IN

Programme du stage : 50% théorie, 50% pratique

- **Shiatsu YIN / Shiatsu Yang**

Objectif du stage : acquérir 2 techniques sous forme de protocole pour adapter son shiatsu au besoin Yin ou Yang de la personne. Des techniques à utiliser au quotidien dans sa pratique professionnelle.

Programme du stage : 20% théorie – 80% pratique.

- **L'alimentation**

Objectif du stage : approfondissement des notions de l'alimentation selon la médecine chinoise. Etre en mesure de proposer des conseils alimentaires adaptés en fonction de la personne et du bilan effectué lors de la séance de shiatsu.

Programme du stage : 100% théorie

- **Stage Shiatsu table Shiatsu Chaise**

Objectif du stage : Ce stage de 2 jours vous permettra d'aborder les techniques indispensables au travail sur table et chaise.

Un protocole simplifié est proposé pour permettre une application pratique et efficace des outils enseignés, dès la fin du stage. Si vous débutez en shiatsu, vous aller acquérir les techniques principales pour bien réussir votre shiatsu au travers d'un petit protocole de base pour démarrer. Si vous avez déjà une expérience, vous sortirez confiant dans votre technique et serez capable de ressentir votre shiatsu pour mieux adapter votre travail dans le protocole connu du shiatsu sur futon.

Programme du stage : 100% pratique.

Placement, déplacement, positions, déroulé du protocole simplifié du dos et de la face, techniques de trust et de déblocage structurel.

- **Les douleurs / obstruction de la circulation du Qi**

Objectif du stage : L'objectif de ce stage est de comprendre la notion de DOULEUR et sa relation avec les organes et les substances corporelles. Le praticien de shiatsu sera en mesure d'identifier et d'évaluer les causes et les niveaux de blocages et d'obstructions structurelles, fonctionnelles et énergétiques responsables de douleurs, savoir les normaliser par les techniques spécifiques enseignées lors du stage.

Programme du stage : 20% théorie – 80% pratique.

Il comprend une partie théorique mettant en relation les connaissances occidentales actuelles et la médecine chinoise (définition et distinction des douleurs structurelles, fonctionnelles et énergétiques, mécanismes, évaluation et conséquences de la douleur).

La partie pratique intègre les nombreuses techniques de SETAI et de kansetsu shiatsu afin de normaliser la plupart des problèmes structurels et organiques.

- **Stage d'approfondissement du Hara**

Objectif du stage : comprendre l'état énergétique d'une personne à travers les zones du hara (bilan énergétique par les organes internes), repérer et soulager les points essentiels du hara, adapter sa technique pour libérer et soulager les tensions du hara . Pratiquer l'ampuku du tanden (guanyuan). Redonner de la vigueur à notre système immunitaire et retrouver la légèreté par la libération du hara est l'objectif de ce stage.

Programme du stage : 50% théorie – 50% pratique.

Anatomie-physiologie de l'abdomen, relation avec le cognitif, le système nerveux autonome et le digestif. Pont entre la médecine chinoise et la médecine occidentale. Pratique spécifique sur le hara pour débloquer et libérer les douleurs abdominales et dorsales.

Le hara, abdomen en japonais, est le centre de la vitalité et de toutes nos énergies. De nombreux désordres psycho-physiologiques naissent dans cette partie du corps et irradient dans les membres ou le dos, rejaillissent dans nos comportements et actions, perturbent nos fonctions digestives, le sommeil, le métabolisme, nos envies... Redonner de la vigueur à notre système immunitaire et retrouver la légèreté par la libération du hara est l'objectif de ce stage.

REGLEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Article 01

L'accès aux cours et installations de LAMAISON DU SHIATSU est réservé :

- aux élèves de l'établissement à jour de leurs paiements pour l'année en cours. Ils devront aussi être à jour du montant des cours, stages et adhésion à la fédération France Shiatsu pour les personnes en formation.

-aux personnes inscrites en cours de DO-IN

-aux personnes inscrites au cours de méditation.

-aux personnes venant recevoir des séances de shiatsu sur rendez-vous.

Article 02

La Maison du Shiatsu et son personnel ne saurait être tenus responsables des incidents, accidents, dommages, vols... subis ou provoqués par un ou des, visiteurs ou autres personnes.

Article 03

Afin de préserver la propreté des futons et par mesure d'hygiène chaque personne recevant un shiatsu devra auparavant étendre sur le futon une serviette personnelle pour la tête. Tout élève ou enseignant aura une tenue adaptée à la pratique du Shiatsu (vêtements souple). Chaque participant devra veiller à son hygiène personnelle et à la longueur de ses ongles. Tout effet personnel (chaussures, sac, nourriture, boisson...) non nécessaire au cours, restera à l'entrée.

Article 04

Il est demandé de respecter la propreté des locaux et veiller à la fin des séances de Shiatsu et des cours que tout soit rangé correctement et particulièrement les futons dont les draps doivent être dressés.

**Il est interdit de manger, boire et se déplacer en chaussures sur les tatamis.
Il est bienvenu de laver la vaisselle utilisée.**

Article 05

Afin de préserver la tranquillité des lieux, il est de rigueur de maintenir le calme absolu en évitant tout bruit ou conversation à haute voix dans les locaux. Les téléphones portables devront être éteints.

Article 06

Il est tenu de respecter **la déontologie du Shiatsu** reprise ci-dessous. Il s'engage donc :

- A exercer son art dans le respect total de l'intégrité physique et morale de la personne traitée.
- A respecter une stricte confidentialité.
- S'il est praticien ou Enseignant, à garantir une prestation optimale en maintenant ses compétences au plus haut niveau.
- A mener des activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme religieux, politique ou sectaire.

Par ailleurs, le Shiatsu n'étant pas une pratique médicale au sens occidental du terme, le membre actif doit par conséquent :

- S'abstenir d'établir un quelconque diagnostic médical.
- Ne pas interrompre ou modifier un traitement médical.
- Ne pas prescrire ou conseiller des médicaments.
- Diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant des symptômes anormaux.
- Avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique, ouverte vers les disciplines médicales et paramédicales.
- Ne pas oublier que le Shiatsu n'est ni une médecine, ni un massage, ni une idéologie, mais un art s'inscrivant prioritairement dans le domaine de la prévention.

Article 07

Toute personne utilisant les installations ou services de La Maison du Shiatsu doit lire, respecter et faire respecter le présent règlement intérieur. Tout manquement constaté doit être signalé à la direction.

Article 08

Chaque étudiant devra à chaque cours apporter son livret à jour, ainsi que son classeur de cours. **Tous les documents et photocopiés remis par les enseignants ou figurant sur le site internet sont soumis à la législation sur les droits d'auteurs et restent la propriété de l'école.**

Article 09

La Maison du Shiatsu conseille vivement aux élèves ou visiteurs de contracter une assurance « Responsabilité civile » auprès de leur Compagnie d'Assurance.

Article 10

En dehors des heures de cours, l'école laisse les locaux à disposition pour les élèves en formation afin d'effectuer des ateliers libres les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 14h à 18h locaux, sauf pendant les périodes de vacances scolaires, sous réserve d'avoir obtenu l'accord de la personne chargée de leur gestion.

Article 11

En cas d'absence d'un élève à plus de 20% des cours dispensés dans le cadre de la formation shiatsu dans l'année, il se verra dans l'obligation de reprendre le même cours l'année suivante. Il ne pourra se présenter aux examens de fin d'année ou de fin de cycle.

Chaque étudiant est tenu d'émarger la feuille de présence à chaque cours. Il est fortement conseillé de consulter régulièrement le site de l'établissement.

Article 12

Il est demandé de veiller à ce que la porte d'entrée du RDC soit bien maintenue fermée (enclenchée).

Article 13

Les différentes sanctions pour infraction aux articles du présent règlement intérieur sont décidées au cas par cas par le comité de direction.

En vous remerciant.

Dorothee Marcetteau

Directrice de La Maison du Shiatsu

CONTRAT DE FORMATION



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ARTICLE L.6353-3 à 6353-7

Organisme de formation professionnelle continue N° 24 28 01622 28

(à utiliser lorsque le bénéficiaire est une personne physique qui entreprend la formation à titre individuel et à ses frais)

Entre l'organisme de formation : la Maison du shiatsu et de la médecine traditionnelle chinoise Dorothée Marcetteau-Seywacz n° Siret 501 616 031 00024.

Et

Le stagiaire :

Nom.....Prénom.....
.....

Adresse :.....
.....

.....
.....

Profession :.....
.....

Article 1. OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : CERTIFICATION SHIATSU ET MEDECINE CHINOISE : 4 niveaux

Article 2. NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.6313-1 du code du travail.
Elle a pour objectif :
- L'acquisition théorique et pratique nécessaire à la pratique du shiatsu et de la médecine chinoise.
- Durée de la formation comprends :
 - o Cycle 1 & 2 : 336heures soit 24 stages de 14 heures.
 - o Ateliers de travail pratique : 64 heures
 - o Cycle 3 : 84 heures (12 journées de stages de 14 heures) en troisième année.
 - o Anatomie : 60 heures . Enseignement par correspondance dispensé par l' IFSH. Inscription et renseignement au 0493070724
www.ifsh.fr/anatomie-physiologie-pathologie.html
 - o 6 séances de shiatsu reçues par des professionnels : 10 heures
 - o 10 études de cas : 90 heures
 - o Rapport professionnel : 50 heures
 - o PSC1 : 10 heures
 - o Travail personnel de pratique : 180 heures

DUREE DE FORMATION SUR 3 ANNEE : 760HEURES

- Moyens pédagogiques et techniques : pack pédagogique (deux livres et un DVD)
- Moyens de suivi : évaluations théoriques et pratiques à chaque session.
- Modalité d'évaluation de la formation : examen fédéral de spécialiste shiatsu.
- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation :

-cycle 1 : « shiatsu loisir » : formation en 1 an avec obtention du titre d'école la Maison du shiatsu en shiatsu confort (objectif non professionnel)

-cycle 2 : « shiatsu bien-être » : formation en 2 ans avec obtention du titre d'école de la Maison du shiatsu en shiatsu bien-être (objectif professionnel)

-cycle 3 : titre professionnel « spécialiste shiatsu* et diplôme d'école la Maison du shiatsu de « professionnel de shiatsu- formation en 3 ans

- Le titre de spécialiste shiatsu est délivré par le SPS.

Article 3. PRE-REQUIS

Le stagiaire reconnaît :

- posséder, avant l'entrée en formation : un diplôme ou une certification professionnelle,
- avoir écrit une lettre de motivation montrant l'objectif professionnel et/ou personnel de la formation ainsi qu'un CV détaillant le parcours du candidat.

Article 4. ORGANISATION DE L'ACTION

- L'action de formation aura lieu : du/...../..... au/...../.....
- Jours & horaires : les vendredis et samedis 8h30/12h30- 13h30/16h30 + 1h d'atelier obligatoire le vendredi soir.
- Lieu : 41 rue de la république, 28110 Lucé
- Elle est organisée pour un effectif de 10 stagiaires.
- les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont :
Certificat de professionnel Shiatsu et accréditation fédérale d'enseignement France-Shiatsu

Article 5. FORMATEUR

Dorothee MARCETTEAU-SEYWACZ PRATICIENNE ET ENSEIGNANTE DE SHIATSU ET DE MEDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE

Article 6. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est joint au présent contrat.

Article 7.DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8. DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à : 4560€ pour les cycles 1 & 2 et de 1140€ pour le cycle 3.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiements suivantes :

Si l'engagement concerne le cycle 1:

- Frais d'inscription de 200 €
- 2 versements de 1140€ (à chaque niveau)
- Ou 12 versements réguliers de 190€ (à chaque session de deux jours)

Si l'engagement concerne le cycle 1 & 2 :

- Frais d'inscription de 200€
- 4 versements de 1140€
- Ou 24 versements réguliers de 190€

Cycle 3 : avenants au présent contrat et règlement par stage soit 190€ par stage.

Article 9. INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis
- versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire, à hauteur de 30% du temps restant
- Pour les inscriptions par niveau, tout niveau commencé est dû dans sa totalité.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnel est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9. LITIGE EVENTUEL :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Chartres sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lucé, le...../...../.....

Pour le stagiaire

(nom et prénom, précédé de la mention « bon pour accord »)

Pour l'organisme de formation

(nom et qualité du signataire)

